



Animation du SAGE :
SYMBO – 580 Avenue de Jarnac
Fossemagne - 17400 - SAINT JEAN D'ANGELY
Tel: 05 46 26 29 66 Fax: 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr
www.sageboutonne.fr

Secrétariat UNIMA – rue Vaucanson
ZI – 17180 - PERIGNY
Tel: 05 46 34 34 10 - Fax: 05 46 34 61 63
viriginie.tournier@unima.fr



Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE¹ Boutonne

17 janvier 2017 - 9h30 – St-Jean d'Angély

ORDRE DU JOUR

- Ajout fiche n°16 bis au projet de territoire : « Enquête individuelle auprès des irrigants »
- Questions diverses : lancement étude GEMAPI Boutonne

Les documents de travail ont été transmis par courriel le 10.01.2017

ÉTAT DE PRESENCE

Membres du Bureau

- **Présents (11)**

ALOE Caroline	<i>Conseil départemental de la Charente-Maritime</i>
AUDÉ Jean-Luc	<i>Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres</i>
BROUSSEY Manuella	<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>
CHAMPENOIS Jacques	<i>Association des Maires de Charente-Maritime</i>
DEMARCO Jean-Louis	<i>Poitou-Charentes Nature</i>
ÉMARD Frédéric	<i>SYMBO</i>
FRAPPÉ Jean-Michel	<i>SYMBO</i>
GARNIER Michel	<i>SYMBO</i>
GIRAUDEAU Stéphane	<i>OUGC Saintonge</i>
PEIGNE Jean-Claude	<i>FDAAPPMA79</i>
MZALI Lilia	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>

- **Excusés (3)**

NADAL Frédéric	<i>DDT 79</i>
FONTENY Sylvie	<i>Conseil départemental de la Charente-Maritime – Service rivières</i>
LUQUET Jean-François	<i>Agence Française pour la Biodiversité (AFB)</i>

Invités

- **Présents (2)**

Harold RETHORET	<i>Directeur du SYMBO</i>
Nathalie DESWARTVAEGHER	<i>Animatrice du Projet de territoire Boutonne</i>

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**Président de séance :**

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

Secrétaire de séance :

M. Jean-Michel FRAPPE

INTRODUCTION

Frédéric EMARD, Président de la CLE, remercie l'ensemble des membres présents et présente la liste des personnes excusées ainsi que l'ordre du jour. Il rappelle que l'objectif de la réunion est d'examiner la nouvelle fiche du projet de territoire.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – AJOUT FICHE N°16 BIS AU PROJET DE TERRITOIRE : « ENQUETE INDIVIDUELLE AUPRES DES IRRIGANTS »

Eléments généraux

Nathalie Deswartvaegher, explique que le Projet de territoire a été validé par la CLE de juin 2016. Le Préfet a émis un avis favorable sous réserve qu'il y soit ajouté une fiche action relative à une enquête à mener auprès des irrigants. Il s'agit aujourd'hui de présenter cette fiche action et de la valider afin de lever les réserves notamment avant le prochain Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en février 2017.

Cette action consiste en une enquête auprès des irrigants non adhérents aux projets de réserves afin de les informer des modalités futures de répartition des volumes prélevables sur le bassin de la Boutonne, des conditions d'adhésion aux réserves de substitution, et connaître les arguments de non adhésion le cas échéant et leurs pratiques culturelles actuelles.

L'action est estimée à 5 journées de travail de l'OUGC.

Jean-Claude Peigné, a l'impression que le but de cette action est de forcer à faire rentrer les irrigants non adhérents dans les projets de réserves mutualisés, et de supprimer ainsi les prélèvements individuels.

Stéphane Giraudeau, explique que le discours de l'ASA a toujours été d'aller vers la mutualisation, et qu'à terme il n'y aurait plus d'eau pour les irrigants hors projets de réserves. Il y a de nouveaux adhérents encore du fait des fortes baisses de VA individuels. Réflexion à avoir sur un nouveau projet de substitution.

Michel Garnier, demande quelles pourraient être les conditions si tous les irrigants adhéraient aux projets de réserve.

S.Giraudeau, explique que ces conditions ne sont pas encore définies.

Jean Louis Demarcq, demande des précisions sur le nombre d'irrigants hors projets de réserves et se pose également la question du devenir des irrigants sans accès à l'eau qui seraient les seuls concernés par la réalisation d'économies d'eau notamment à travers le Projet de territoire.

N. Deswartvaegher, rappelle qu'en Deux-Sèvres, 5 irrigants sur 80 sont concernés (car les projets de la CAEDS ont été fédérateurs), et qu'en 17 la proportion des non adhérents est plus forte avec environ 1/3 des irrigants concernés.

Jean Michel Frappé, remarque que certains agriculteurs sont proches de la retraite.

Lilia Mzali, explique que le projet d'AUP par l'OUGC Saintonge a été déposé fin décembre afin de réaliser l'instruction Loi sur l'Eau. L'enquête publique va suivre bientôt. Elle rappelle que l'enquête vise à identifier de potentiels adhérents. En effet, le volume plancher avant la mise en place de l'OUGC était de 20 000m³ (seuil sous lequel les diminutions de VP n'étaient pas envisageables) alors que maintenant le projet de l'OUGC indique qu'une diminution de volume est prévue pour tous les irrigants non adhérents aux projets de réserves, pour atteindre a priori zéro, et donc sans maintien du volume plancher. Le Préfet de Charente Maritime reste vigilant sur la bonne transmission de ces nouvelles modalités et souhaite connaître la stratégie retenue par l'OUGC envers les nouveaux adhérents.

Elle rappelle que le rôle de l'OUGC est de gérer les demandes individuelles, et de répartir équitablement le VP global chaque année.

Manuella Broussey, estime qu'il est important de connaître les besoins des non adhérents et leur projet d'évolution. Ceci pourrait être possible avec les données de la chambre d'agriculture.



L. Mzali, évoque l'accompagnement de l'Etat sur les projets de réserves, mais également la volonté de s'assurer que chacun soit bien informé des conséquences.

Frédéric Emard, indique qu'il y a un fort risque de contentieux sur le caractère équitable de réserver les VP aux seuls adhérents de l'ASA.

N. Deswartvaegher, souhaite savoir si les résultats de l'enquête seront intégrés au dossier AUP.

L. Mzali, répond que l'enquête publique va débiter et qu'elle devra surtout orienter la stratégie de répartition et les futurs plans annuels.

JL. Demarq, estime que beaucoup des non adhérents étaient certainement sous le seuil des 20 000m³, donc pas incités à venir dans les projets à l'époque mais avec cette nouvelle règle de la suppression du volume plancher, ces petits préleveurs seraient pénalisés.

N.Deswartvaegher, ajoute que les non adhérents ne sont pas représentés collectivement (il y a seulement l'AIB2 qui regroupe 30 membres environ).

Jean Luc Audé, explique qu'il était sceptique en juillet lors de la demande d'intégrer cette fiche action. Il estime qu'il y a eu beaucoup d'information auprès de tous les agriculteurs et que la volonté de certains est qu'il n'y ait rien, soit en n'adhérant pas à la mutualisation, soit au contraire en adhérant en masse pour déstabiliser la répartition du VP qui ne suffira pas à tous.

F. Emard, s'inquiète des nouveaux projets de maraîchage bio ou d'horticulture car il est nécessaire de sécuriser l'accès à l'eau pour les productions spécialisées et donc de donner accès à des volumes.

JL. Audé, informe que l'OUGC réfléchit à la manière de traiter les nouveaux venus et notamment les nouveaux maraîchers car des demandes ont été faites. Sur l'infra, il existe plus de possibilités au cas par cas car la ressource est moins en tension. Il se pose également la question sur le fait que la demande soit annuelle et ne garantisse donc pas l'accès à l'eau chaque année.

L. Mzali, indique que l'Etat a toujours essayé de conjuguer d'une part politique agricole et développement, et d'autre part politique environnementale. Ceci notamment en donnant accès à l'eau pour des productions à forte valeur ajoutée sur les petits volumes, mais le changement de règle des moins de 20 000 m³ modifie la donne.

JC. Peigné, demande ce qu'il en est du régime dérogatoire.

L. Mzali, répond qu'il faut différencier le volume structurel de départ et le régime de crise qui peut donner des dérogations pour certaines cultures.

Jacques Champenois, attire l'attention sur la réalité de terrain pour les jeunes porteurs de projets sur le plan économique (charges fixes, investissement de départ...) alors qu'il y a des contraintes d'exploitation notamment pour l'accès à l'eau.

L. Mzali, explique que désormais les volumes d'irrigation sont à demander à l'OUGC, alors que les autorisations de forages nécessitent toujours un accord de l'Etat.

En ce qui concerne la fiche action, il est proposé de corriger les indicateurs de suivi à savoir indiquer « nombre d'irrigants sollicitant une adhésion » et ajouter l'indicateur « Nombre d'irrigants ne souhaitant pas adhérer et sollicitant un diagnostic ». Pour garantir au maximum la connaissance des nouvelles modalités de gestion au travers de ce questionnaire, l'enquête sera envoyée en accusé réception et une relance téléphonique sera faite. Au besoin et pour ceux qui le sollicitent, un rendez vous pourra être organisé. Le coût estimé pour cette action doit donc être revu à la hausse. Il est également conclu que le questionnaire sera soumis à validation des membres du bureau par la CLE à travers un envoi mail.

⇒ Les membres du Bureau de la CLE valident la fiche, avec les modifications évoquées en Bureau.

QUESTIONS DIVERSES

Information du Président sur le démarrage de l'étude Gemapi sur le bassin de la Boutonne

M. Emard informe le bureau de la CLE que l'étude sur la réorganisation des compétences de l'eau, en lien avec la réforme territoriale et la compétence Gemapi, a démarré sous la maîtrise d'ouvrage du SYMBO, et qu'un COPIL de lancement de l'étude va bientôt avoir lieu (fin janvier)

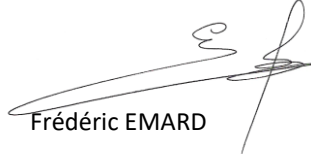
M. Fédération de pêche 79 voudrait être intégré pour pouvoir obtenir et diffuser des informations fiables sur cette réforme, car il y a un fort besoin de compréhension.

M. Emard est favorable a une concertation large et enregistre la demande.

Aucune autre remarque ou question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres du Bureau la CLE pour leur attention et lève la séance à 12 heures.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne



Frédéric EMARD